

Cercle de 79^e Tours Silence

mardi 30 septembre 2014

EN EUROPE, EN FRANCE, A TOURS PAS DE TREVE POUR LE REJET DES ETRANGERS

Morts aux frontières, quand l'Europe devient une forteresse

Au fur à mesure des années, l'Europe se transforme en véritable forteresse mettant en danger hommes, femmes et enfants qui se présentent à nos frontières. Les chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Européenne (UE), réunis fin juin, ont décidé de ne rien changer véritablement dans leurs choix politiques. C'est désormais au Président de la République, François Hollande, que nous devons nous adresser. Il représente la France lors des discussions de haut niveau avec les autres responsables des Etats de l'UE. Nous devons montrer que nous sommes nombreux à ne pas vouloir faire de l'Europe une forteresse, ni de nos frontières des lieux de mort, de blessures et de souffrances.

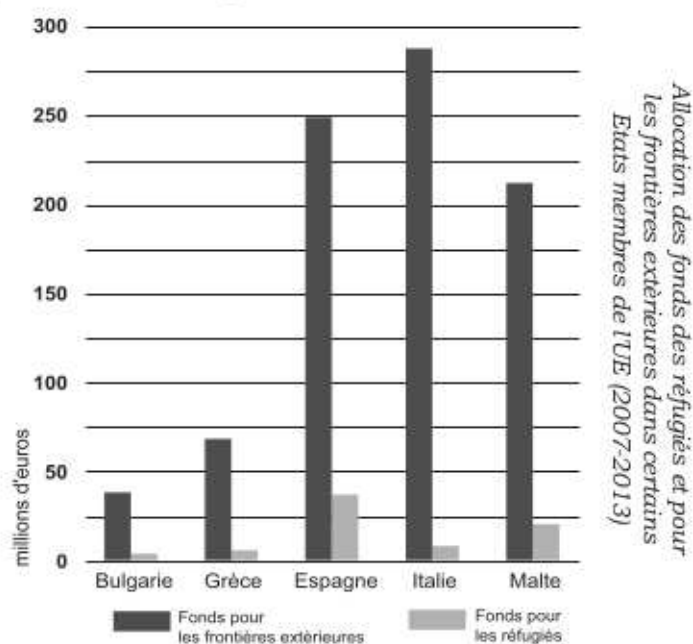
Les choix de l'UE ont un coût humain

L'UE continue de se barricader derrière des murs, physiques, politiques ou juridiques. Cette forteresse qui s'érige met en danger les hommes, femmes et enfants qui se présentent à nos frontières, et ne respecte ni leur dignité, ni leurs droits. Des migrants et des réfugiés ont été, et sont encore, expulsés illégalement de Bulgarie, de Grèce et d'Espagne, souvent dans des conditions dramatiques. *"Deux jeunes sœurs syriennes, ayant fui Alep avec d'autres réfugiés, ont été renvoyées de force par la police grecque [...] Après nous avoir arrêtés, les policiers nous ont ordonné de descendre des camions. Ils nous ont insultés puis poussé. Ils nous ont confié à des personnes portant des cagoules noires et des uniformes bleus ou noirs. Ces hommes nous ont pris notre monnaie et nos passeports. Puis en groupe ils nous ont mis dans de petits bateaux à destination de la Turquie, sans rien d'autre que nos vêtements sur nous."* Des gardes-côtes et des gardes-frontières maltraitent des personnes se présentant aux frontières européennes : tirs à balles réelles ou en caoutchouc, coups et blessures, privation de liberté, vols de documents et d'affaires personnelles... *"Le 6 février 2014 au matin, en tentant de pénétrer dans l'enclave de Ceuta, 250 personnes se sont fait tirer dessus par les Gardes civils espagnols avec des balles en caoutchouc, des cartouches à blanc et du gaz lacrymogène. 14 personnes se sont noyées et ont péri. Aucun effort n'a*

été fait pour leur porter secours. L'emploi d'une telle force n'était pas justifiable : ils étaient désarmés et ne représentaient aucune menace."

Une forteresse à n'importe quel prix

L'UE n'hésite pas à coopérer avec des Etats voisins qui ne respectent pas les droits des migrants et des réfugiés. Elle ne tient aucunement compte des conséquences qui en découlent pour la vie des hommes, des femmes et des enfants concernés par ces accords. *"Le 16 avril 2014, le Bureau du Premier Ministre turc a ordonné la création de nouveaux centres de détention, et l'extension de ceux existants pour les migrants devant être renvoyés. Il est explicitement indiqué que cette mesure, qui présente de graves risques d'atteintes aux droits des migrants, est prise afin de se conformer à l'accord de réadmission conclu avec l'Union européenne le 16 décembre 2013."* L'UE n'hésite pas non plus à mettre plus d'argent dans tout ce qui permet de contrôler, prévenir, repousser, renvoyer les migrants et les réfugiés.



Entre 2007 et 2013, la Grèce et la Bulgarie ont reçu 9 fois plus d'argent pour contrôler leurs frontières que pour protéger les réfugiés, Malte dix fois plus et l'Espagne 32 fois plus !

Changer de logique : sauver, protéger et respecter.

Même après les naufrages de plus de 400 personnes en octobre 2013 à Lampedusa, l'UE et ses Etats membres n'ont pas changé de politique. Pourtant en poursuivant cette politique de dissuasion et d'exclusion des migrants et des réfugiés, l'UE force ces personnes à prendre des routes dangereuses pour rejoindre son territoire. Les morts en mer ne sont pas inévitables. Des solutions existent. Des opérations coordonnées de sauvetage en mer doivent être mises en place à l'échelle de

l'UE. Dans le même temps, celles et ceux qui fuient les conflits et les persécutions - soit environ 60% de ceux qui ont traversé irrégulièrement la Méditerranée en 2013 - doivent pouvoir pénétrer légalement et en sécurité sur le territoire de l'UE. Enfin, l'UE et ses Etats membres ne doivent pas coopérer avec des Etats qui ne respectent pas les droits des migrants et des réfugiés.

** extraits du rapport d'Amnesty International "Fortress Europe"
communiqué d'Amnesty International
09 juillet 2014*

Sans-papiers : l'enfermement n'est pas une solution

La machine à expulser a montré, cet été, l'étendue des drames et illégalités qu'elle était capable de générer. Entre juillet et août, elle a enfermé, puis libéré, près de 300 exilés d'Érythrée, d'Afghanistan et du Soudan fuyant des persécutions ou des zones de conflit. Elle a enfermé des familles avec enfants en bas âge pour faciliter leur expulsion. Elle a enfermé et tenté d'expulser une personne atteinte d'un cancer en stade avancé. Elle doit rendre compte de la mort par asphyxie d'une personne survenue lors de son transfert à l'aéroport... Un été de drames et de souffrances en trop !

À l'abri des regards et peu connue de l'opinion publique, la rétention administrative s'est peu à peu banalisée. Le nombre de places dans les centres de rétention a doublé en une décennie, passant de 969 en 2004 à plus de 1800 aujourd'hui. Chaque année, la France enferme plus de 40 000 personnes dans ces " prisons " qui, nous dit-on, n'en sont pas, avec pourtant, leur lot de murs et barbelés, sas, verrous et portes closes, caméras de surveillance et cellules d'isolement.

Alors que la rétention administrative devait, sous cette majorité, " redevenir l'exception ", elle constitue toujours l'instrument majeur d'une politique d'éloignement violente et ravageuse. Pour les personnes étrangères, enfermées au seul motif qu'elles ne disposent pas des bons papiers, elle symbolise des lieux d'injustice et de désespoir.

Aujourd'hui, le régime de la rétention administrative est toujours régi par la loi particulièrement répressive de juin 2011, si fortement décriée à l'époque par la majorité actuelle : une intervention tardive du juge des libertés et de la détention aboutissant à ce qu'en 2013, 60% des personnes expulsées l'ont été avant que son contrôle de légalité puisse s'exercer, une durée excessive de rétention à 45 jours alors que les personnes enfermées sont rarement expulsées au-delà des 10 premiers jours, une parodie de justice quand les recours s'avèrent inefficaces en outre-mer...

À ce cadre législatif inchangé s'ajoutent trop souvent des pratiques inutilement répressives de préfetures, qui enferment des personnes sans perspective réelle d'expulsion, des personnes en situation régulière dans des pays de l'espace Schengen ne faisant que transiter par la France, ou encore des personnes malades ou vulnérables comme des familles, dont la situation est manifestement incompatible avec un enfermement.

Face à ces drames et souffrances répétés, à ces humiliations, à ces illégalités, à ces absurdités parfois, dont l'été 2014 s'est fait le triste écho, que propose, en matière d'éloignement forcé, le projet de loi sur le droit au séjour des étrangers soumis au conseil des ministres du 23 juillet dernier ? Pas grand-chose malheureusement.

L'une des mesures phares porte sur une généralisation de l'assignation à résidence que le ministère de l'intérieur présente comme, dorénavant, " la mesure de droit commun en matière de privation de liberté des étrangers ". Soit, mais alors, pourquoi maintenir le même nombre de centres de rétention administrative ? Pourquoi prévoir le même nombre de places puisque le droit commun de référence ne sera plus l'enfermement ? À quand l'annonce d'une fermeture d'une partie de ces centres, conséquence logique d'un retour à l'exception ? À vrai dire, tout laisse à craindre que cette assignation à résidence là, très contestable dans les conditions d'application et de contrôle envisagées (en légalisant notamment l'interpellation des personnes à leur domicile et dans les foyers d'hébergement), ne remplacera pas la rétention, mais s'y ajoutera, comme une mesure de plus de mise à l'écart des " indésirables ".

Ce projet de loi ne prévoit pas, par ailleurs, de revenir sur les mesures les plus répressives de la loi Besson de juin 2011. Ainsi, continuer à expulser des personnes étrangères avant le contrôle juridictionnel du juge des libertés et de la détention ? Pas grave. Maintenir des durées d'enfermement disproportionnées, inutiles et traumatisantes ? Pas grave. Un droit dérogatoire en outre-mer, nettement défavorable aux étrangers ? Pas grave...

Depuis 30 ans, l'enfermement des étrangers en France, en vue de leur expulsion, n'a cessé de se développer. Aucune véritable réflexion de fond ne remet en question le bien-fondé de cette politique. Aucune réflexion n'est portée sur l'atteinte à la dignité humaine que représente la privation de liberté d'hommes, de femmes et d'enfants, au seul motif qu'ils ne disposent pas des bons papiers administratifs, au seul motif qu'ils sont migrants, réfugiés, exilés, voire touristes. Le bilan est désastreux, il est plus que temps d'y réfléchir.

*Jean-Claude Mas, secrétaire général de la Cimade
22 septembre 2014*

Errance et gâchis humain, histoire vraie de la famille C.

Ils sont arrivés à Tours en 2006, bien sûr en parcourant une partie de l'Europe, combien de pays? au moins 5, et comment? mais ça, ils ne le disent pas. Il ne faut pas que ça se sache, en tout cas, le récit du voyage et les péripéties ne doivent pas être racontées. Ils ont eu la chance de réussir la traversée c'est le passé... devant eux maintenant, il y a l'espoir d'une vie meilleure, il y a l'avenir.

En même temps qu'eux, ou à peu près, de vagues " cousins ", les ont accompagnés, ou bien se sont-ils retrouvés à Tours car ils se sont reconnus des points communs, une culture qui les unit, une langue où ils échangent dans cette terre étrangère dont ils ignorent toutes les règles et les modes. Dans ces temps là, un terrain vague avait été mis à la disposition de cette petite communauté, par la commune, loin très loin de Tours, endroit isolé éloigné de tout, des commerçants, des écoles pour les enfants, loin des transports, mais un lieu aménagé, équipé bien sûr : des " cubes " de chanciers, des toilettes comm25unes... Ces familles devaient être mises à l'abri, à l'abri aussi des regards des tourangeaux, protégées, pour ne pas être dérangées, pour ne pas qu'elles même dérangent un voisinage trop proche.

Cette famille là, la mère H. le père A. et leur fils E. âgé de 11 ans, par hasard, n'ont pas fait partie du plan d'hébergement de la mairie. C'est à ce moment-là que je les ai rencontrés. Les laisser à la rue dans la ville, quelques militants s'y sont opposés avec fermeté, des démarches ont été faites, en lien avec des associations de soutien, il a fallu parlementer, écrire, menacer pour obtenir quelques mois d'hébergement dans un hôtel cher et insalubre, inscrire E. à l'école. C'est la même année que le RESF a décidé de faire des parrainages républicains pour les enfants de familles sans papiers, E. en a fait partie, j'ai été la marraine de l'enfant avec Valérie.

Ils sont Roms de l'ex-Yougoslavie, ont subi le démantèlement de leur pays, et font partie des minorités toujours marginalisées. Le village dont ils sont originaires se trouve maintenant au Kosovo, pays qui malgré l'indépendance proclamée en 2008 n'est pas sorti des tensions ethniques et pour lequel le HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés) continue de dénoncer des traitements discriminatoires.

Une identité, comme vous et moi, avec des certificats, des actes, des documents tamponnés, la petite famille n'en a pas. Comme chez nous dans les temps reculés, les mamans des générations successives ont accouché à la maison, ou peut être dans une baraque, avec l'aide de la voisine, de la grand-mère. Les naissances sont restées des manifestations intimes, reconnues par la tradition orale, et non par une administration, mais pourtant bien inscrites dans leur mémoire, fils de... fille de... De la mémoire, il en faut lorsqu'on ne sait ni lire ni écrire et qu'on vit maintenant en France dans un pays où l'écrit est une base de la société.

Les temps ont passé... 8 ans déjà en France, un hébergement social dans une structure communautaire a éloigné la famille de la rue. Pendant cette période, comment se met en œuvre leur insertion sociale? Ont-ils les moyens de s'adapter à notre culture française eux qui n'ont aucun droit dans notre société, eux dont les liens principaux sont centrés autour de la survie et des structures d'assistance, Resto du cœur, Secours populaire, Croix rouge, réseau de soutien. Est-ce possible pour ces familles étrangères, et pour les Roms en particulier dont les schémas mentaux, sont si éloignés de nos normes de société d'avoir un comportement responsable et citoyen, d'avoir une attitude volontaire et engagée? Non, notre société ne les aide pas, puisque leur lot quotidien est l'incertitude, la peur, la clandestinité et qu'ils ne peuvent en retour exercer leurs talents et compétences, s'investir tout simplement. Pacifiques, H. et A. le sont, je n'ai aucune crainte de les fréquenter, de leur rendre visite dans leur deux pièces, constitué de la chambre d'E. et de celle des parents. L'accueil est toujours généreux, un café au minimum, ou la " Pita " plat traditionnel qu'H. sait très bien préparer. Les invités sont souvent gratifiés d'un cadeau insolite ou utilitaire, qu'elle a récupéré à droite à gauche, une plante verte, un pantalon de pyjama, des chaussons... Bien sûr l'appartement s'est dégradé, l'état des peintures, des sanitaires... Sans moyens d'entretien après ces années, le logement est devenu vétuste. Les voisins de couloir, eux aussi dans une situation de détresse de précarité, parfois quémanteurs, ou agressifs n'ont pas contribué à l'harmonie des relations, n'ont pas permis qu'ils aient une vie épanouie et calme.

A la porte de mon domicile aussi, ils tirent fréquemment la sonnette, c'est assise sur le tapis à la manière orientale, qu'H. parle de leurs problèmes, elle a beaucoup progressé en français assez pour s'exprimer et échanger. C'est elle la dynamique du couple, c'est elle la responsable, c'est sur elle que repose la famille avec pourtant une silhouette amaigrie, des joues creuses, une bouche édentée. Mais à part l'amitié, une manifestation de ma solidarité, un peu d'argent de temps en temps, que leur apporter, pour résoudre la situation de cette vie mise entre parenthèses?

E, enfant unique, enfant chéri, enfant roi, mais aussi enfant marqué par son passé, perturbé par l'instabilité et l'insécurité qui étaient son lot quotidien, n'a pas tiré de l'école le profit qui aurait été souhaitable pour son équilibre. Scolarisé pour la première fois à 11 ans, il est sorti du collège à 16 ans, sans une acquisition raisonnable de la lecture et de l'écriture en français. L'équipe pédagogique, l'encadrement éducatif et psychologique dont il a bénéficié n'ont pu canaliser, encadrer alors son énergie. Par la suite, bien qu'il ait été aidé par des professionnels de l'insertion, son statut de " sans papier " ne lui a pas permis d'accéder à une

formation en apprentissage. Le handicap de son enfance était trop lourd, l'école n'a pas été pour lui un tremplin pour l'avenir et sa vie d'adulte. Hier... Lettre de la structure sociale qui les a hébergés (le sens de ce courrier est résumé ainsi) : " Monsieur et Madame C. avec votre fils, vous devez quitter votre hébergement actuel... car vous n'avez pas fait preuve de bonne volonté " et ce qui n'est pas mentionné, mais sous entendu : " Vous serez donc à la rue, comme de nombreuses personnes, dans votre situation, puisque, vous êtes sans ressource et sans papier " En effet aucune possibilité malgré les années de présence en France, d'obtenir une régularisation.

Les critères d'attribution ne s'appliquent pas à leur cas. Les autorités préfectorales (donc l'Etat) reconnaissent qu'ils ne sont pas expulsables, mais en même temps, ces mêmes autorités leur refusent un titre de séjour. Paradoxe, invraisemblance! Aujourd'hui, ils sont partis, ils ont quitté Tours, la France ?, démunis... sans argent ... Ils ont rompu les amarres, brisé les liens fragiles : Fuite en avant ... Une perspective d'avenir ? Non, une nouvelle errance !
Quel gâchis humain !

Nicole, RESF 37
02 septembre 2014

FRONTEX, l'indifférence qui tue...

"FRONT " pour frontières et "EX" pour extérieures, FRONTEX est l'agence privée chargée depuis 2005 par les Etats de l'Union Européenne de gérer leurs frontières extérieures. Dans une résolution de décembre 2008, le Parlement européen demandait "que le mandat de Frontex inclue l'obligation express de respecter les normes internationales en matière de Droits de l'Homme et un devoir de sollicitude envers les demandeurs d'asile lors d'opérations de sauvetage en haute mer". Avec les 23 000 victimes recensées à ce jour, auxquelles s'ajoutent celles qui ont péri sans avoir pu l'être, cette politique honteuse engage la responsabilité de ceux qui la mettent en oeuvre comme de ceux qui la commandent en se voilant la face.

Une soirée CNP consacrée à ce sujet est organisée par RESF, Chrétiens-Migrants, DNSI et la CIMADE, le jeudi 20 novembre à 20h00 aux cinémas Studio (rue des Ursulines à Tours). Après la projection d'un film, un débat avec le public sera animé par des intervenantes nationales de la FASTI et de la CIMADE.

Une très bonne nouvelle : le père Gérard Riffard a été relaxé par le tribunal de police de St Etienne. Il était accusé d'enfreindre un arrêté municipal en mettant à l'abris, dans une salle de l'église de Montreynaud, des demandeurs d'asile qui sans cela se seraient retrouvés à la rue. Le 11 juin dernier lors de la comparution du père Riffard le procureur André Merle, avait dénoncé " l'appel d'air en faveur des filières d'immigration clandestine créées par cette situation " et requis une amende de 11 950 € (50 € par 239 jours de non respect de l'arrêté municipal).

Le juge Henry Helfre a basé sa décision sur des arguments de fond, sur des arguments juridiques qui légitiment l'action de Gérard Riffard.

Il s'est appuyé sur la décision du Conseil d'Etat de février 2012 qui considère l'hébergement d'urgence comme une liberté fondamentale et sur le code de l'action sociale et des familles qui en fait un droit inconditionnel. Il a retenu les "motifs de nécessité invoqués, qui peuvent justifier son attitude par la

sauvegarde d'un intérêt supérieur ".

Henry Helfre a estimé que l'Etat n'a pas rempli sa mission et que le père Riffard était donc fondé à mettre à l'abris ces personnes. Le fait que le 115 et des assistantes sociales orientent des demandeurs d'asile vers l'église de Montreynaud est un élément suffisant qui montre bien que l'Etat ne remplit pas sa mission a estimé Henry Helfre : " Il est paradoxal que l'Etat poursuive aujourd'hui le père Riffard pour avoir fait ce qu'il aurait dû faire lui-même ", écrit le magistrat. Il a également cité une décision de la cours européenne qui permet d'assouplir les normes de sécurité en matière d'hébergement quand il est temporaire et si on ne peut pas faire autrement.

Les applaudissements de la quinzaine d'ami-e-s qui accompagnaient Gérard Riffard ont accueilli cette décision.

De son côté le procureur de la République, Jean-Daniel Regnauld, a immédiatement annoncé qu'il faisait appel de cette décision.

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 28 octobre 2014